

## Historique de la Cause de béatification de Jean-Marie de la Mennais

(Première partie, d'après la reconstitution faite par les frères Jean-Charles Bertrand, Vincent Guillerm et Delfin López).

La réputation de sainteté de Jean-Marie de la Mennais ne s'est pas arrêtée avec sa mort. Au contraire elle a grandi au fur et à mesure qu'on pouvait redécouvrir et apprécier globalement son œuvre. Dans le courant des années 1860-1890, de brèves biographies furent publiées, mais encore sommaires.

En 1894, le frère Cyprien, Supérieur général, demanda au frère Stéphane d'écrire une biographie plus détaillée. L'auteur insistait plus particulièrement sur la fidélité du Fondateur à l'Église et au pape. Cette biographie provoqua l'admiration, à Rome, de Monseigneur Angelo Mariani, Secrétaire de la Congrégation des Rites qui s'occupait également des causes des saints.

Celui-ci prit contact avec le frère Abel, nouveau Supérieur général, pour l'exhorter à introduire la cause de béatification à Rome : il fallait faire connaître un défenseur aussi ardent de l'Église et du pape. On demanda conseil à l'évêque de Vannes, Mgr Bécél, et au cardinal Richard de Paris, originaire de Nantes. Grands admirateurs tous les deux du Père de la Mennais, ils encouragèrent les responsables de la Congrégation des Frères à mettre en route les procédures pour ouvrir le procès de Béatification.

Le 7 octobre 1899, Mgr Latieule, successeur de Mgr Bécél, constitua, à Ploërmel, le tribunal chargé d'instruire la Cause de béatification. Le premier postulateur fut le père Nicolet, procureur général des Pères Maristes. Ce procès informatif de l'Ordinaire dura presque deux ans : du 7 octobre 1899 au 29 août 1901. C'est ainsi que 86 sessions se sont tenues, et que furent récoltés 86 témoignages, soit directs, soit indirects.

Conformément aux dispositions de la Congrégation des Rites, le Tribunal entreprit également la recherche des écrits du Fondateur. Les évêques de Bretagne, en particulier de Saint-Brieuc, Vannes et Rennes, exhortèrent tous les fidèles à transmettre les écrits en leur possession, ou tout au moins à les prêter, de manière à pouvoir en faire des copies.

Entre temps eu lieu un événement exceptionnel et émouvant : l'exhumation et la translation des restes mortuaires du serviteur de Dieu, du cimetière de la communauté jusqu'à la chapelle de la Maison-Mère. Les frères anciens revirent leur père, pratiquement intact. Ceux qui ne l'avaient pas connu purent découvrir son visage.

La Chronique rapporte : « Le 6 août 1900, à 4 h de l'après-midi, la communauté et les amis, attendent l'arrivée du cercueil qui doit être déposé dans le caveau préparé à cet effet. Une vague d'enthousiasme et d'émotion parcourt l'assemblée. Plus de mille voix entonnent le Magnificat de reconnaissance. Comme Marie, humble servante du Seigneur, de même Jean-Marie - cet homme dont l'humilité dépassait le génie – sera proclamé lui aussi bienheureux, si Dieu le veut. »

Lors de la séance de clôture du Procès diocésain, le R.F. Abel s'engage, la main sur l'Évangile, à porter à Rome, à la Sacrée Congrégation des Rites, au nom du Tribunal diocésain, tout le dossier du Procès. Le « porteur » ainsi désigné suivant les règles, arrive à Rome le 4 septembre 1901, avec sa précieuse charge.

Quelques jours plus tard il apprenait que le Saint Père Pie X, venait de signer deux décrets. Dans le premier, il nommait le cardinal Vincenzo Vannutelli Rapporteur de la Cause. Dans le deuxième, il déclarait officiellement ouvert le Procès auprès de la Congrégation des Rites. Cependant, conformément aux règles établies par le pape Urbain VIII, il faudra attendre dix ans pour qu'on puisse effectivement procéder aux étapes suivantes.